



Brève d'INFO6

L'actualité du SDIS 06 en direct !

L'agenda

Le SDIS 06...

Mercredi 2 mai 2007 à 14h30

Conseil d'Etat-Major

Salle Vaumousse - SDIS Villeneuve-Loubet

En présence de la direction générale, des Chefs de GF et de GT

Mercredi 9 mai 2007 à 9h00

Commission d'Appel d'Offres

SDIS Villeneuve-Loubet

Sous la présidence de Monsieur Jean THAON, membre du CASDIS, Vice-Président du Conseil Général et Maire de Lantosque

Lundi 16 avril 2007

Démarrage du chantier du nouveau casernement de Grasse

Le national, l'international...

Samedi 12 mai 2007

Championnat de France de triathlon sapeur-pompier 2007 - Saint Pardoux (Haute-Vienne)

Samedi 12 et dimanche 13 mai 2007

Championnat de France de volley-ball sapeur-pompier 2007 - Villeneuve d'Ascq (Nord)

Samedi 12 et dimanche 13 mai 2007

Portes ouvertes de l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°7 (UIISC7)

Pour tout renseignement : 04 94 77 53 83

Brignoles (Var)

Du dimanche 13 au jeudi 17 mai 2007

4^{ème} conférence internationale sur les feux de forêts - Séville (Espagne)

Du jeudi 17 au samedi 19 mai 2007

Championnat d'Europe de football en salle des sapeurs-pompiers

Champigneulle (Meurthe-et-Moselle)

Vendredi 18 mai 2007

Participation de la FNSPF aux 3^{èmes} journées nationales des infirmiers sapeurs-pompiers

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Du vendredi 18 au dimanche 20 mai 2007

Championnat de France de voile sapeur-pompier 2007 - Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)

Du samedi 19 au dimanche 20 mai 2007

Championnat de France de cyclisme contre la montre et sur route sapeur-pompier 2007

Bédoin (Vaucluse)

Du lundi 21 au jeudi 24 mai 2007

International Fire Expo 2007

Événement consacré aux moyens de lutte contre l'incendie

Birmingham (Royaume-Uni)

► ZOOM SUR

La déontologie et le service public local

De nature morale, éthique et juridique, la déontologie du service public local se définit par un ensemble de principes et de règles qui conditionnent, organisent et dirigent l'agent dans l'accomplissement de ses missions.

L'expérience montre qu'il n'est pas toujours facile pour l'agent d'avoir une vision claire et actualisée des obligations qui pèsent sur lui. Par ailleurs, la complexité croissante des rapports sociaux va de pair avec de sévères critiques : formalisme excessif, accessibilité insuffisante, réponse incomplète aux besoins. Enfin, les agents doivent accompagner les transformations qui visent à moderniser l'administration : personnalisation des relations administration/administrés, transparence des procédures, droit d'accès aux documents administratifs, e-administration, traitements informatisés des données personnelles...

Il convient de présenter cette déontologie autour de trois axes principaux : le respect de l'usager, l'intégrité personnelle et la loyauté vis-à-vis de l'institution. Ces trois axes s'inscrivent d'ailleurs dans l'obligation générale de servir.

Le respect de l'usager

- Obligation d'impartialité

L'agent doit appliquer un traitement égal à tous les usagers du service public quels que soient leur sexe, leurs opinions, leur religion et leur race (principe d'égalité devant le service public).

- Obligation de neutralité

L'agent territorial ne doit pas se servir du service public comme un moyen de propagande ou de prosélytisme de ses idées politiques, philosophiques ou religieuses. Si tout fonctionnaire jouit de la liberté d'opinion, l'exercice de cette liberté doit se faire dans un cadre adapté.

- Obligation de secret professionnel

Le secret professionnel peut se définir comme l'obligation faite à tout agent territorial de ne pas révéler à autrui des renseignements confidentiels recueillis dans l'exercice de ses fonctions.

- Obligation de discrétion professionnelle

C'est l'interdiction faite à tout agent de révéler tous faits, informations ou documents dont il a eu connaissance dans le cadre de ses fonctions.

L'intégrité personnelle

- Obligation d'honnêteté dans l'exercice des missions

Par exemple, le détournement et la soustraction de biens publics, l'utilisation d'un véhicule de service dans un but autre que celui pour lequel il a été affecté à l'agent, ou de matériel de l'administration détourné de sa finalité originelle sont sanctionnés.

- Obligation de probité

C'est l'observation rigoureuse des principes de la justice et de la morale. Le service public local et ses agents doivent renvoyer aux citoyens une image d'intégrité, de parfaite honnêteté et de comportement vertueux.

- Obligation de dignité de la vie personnelle

Dans le cadre de sa vie privée, le fonctionnaire ne doit pas afficher de conduite personnelle, d'attitudes ou de relations de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, et par là même à l'image et au fonctionnement de son service (ex : violences conjugales, état d'imprégnation alcoolique).

Loyauté vis-à-vis de l'institution

- Obligation de respect du droit applicable

L'agent a l'obligation générale de respecter la légalité au sens large.

- Obligation de l'exercice exclusif des fonctions

Le fonctionnaire territorial doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle à l'exercice des missions qui lui ont été confiées par sa collectivité.

- Obligation d'obéissance hiérarchique

L'agent se doit de respecter et d'appliquer les ordres de ses supérieurs hiérarchiques. Obligation basée sur deux principes : le principe de conformation à l'ordre du niveau supérieur et le principe d'habilitation du niveau inférieur (tout agent en situation d'encadrement de personnel doit faciliter et organiser le travail de ses subordonnées par ses ordres).

- Obligation de réserve

L'idée essentielle réside dans le fait que lorsque le fonctionnaire exerce sa liberté d'expression, il doit faire preuve d'une mesure certaine. L'obligation de réserve prolonge ainsi, en dehors du service, les obligations de neutralité, de secret et de discrétion professionnels.



Les stages des étudiants de l'IRA, un échange gagnant

L'Institut Régional d'Administration, appelé plus généralement l'IRA, regroupe plusieurs établissements en France. C'est une école de formation pour les personnes ayant obtenu le concours de cadre A de l'Etat.

Dans le cadre de leur Formation Initiale, deux groupes d'étudiants de l'IRA de Bastia, regroupant les élèves du grand Sud Est, ont été accueillis par le SDIS 06 entre décembre 2006 et février 2007 dans le cadre de leur stage. Ce stage obligatoire doit faire l'objet d'une étude en groupe auprès d'administrations de l'Etat, d'administrations territoriales ou d'organismes publics et parapublics.

Sur proposition du SDIS 06, la direction pédagogique de l'IRA a validé deux thèmes d'études et de recherches :

1/ L'harmonisation du règlement intérieur des institutions paritaires : CTP, CAP, CHS (étude juridique)

2/ Les modalités de l'organisation du petit entretien et de la maintenance des bâtiments du SDIS 06 (études comparatives au niveau du patrimoine).

Deux rapports ont donc été exposés au SDIS ainsi qu'aux jurys de l'IRA. Pour notre établissement, ils permettront d'organiser le renouvellement et l'organisation des instances paritaires en 2008 (thème 1) et concernant le patrimoine (thème 2), cela devrait déboucher sur la réorganisation du circuit des demandes et des interventions en matière de maintenance des bâtiments et un rapprochement de nos équipes vers le GT (meilleure prise en compte de la territorialisation des CIS). La direction du SDIS a été très satisfaite du travail rendu, un travail réellement intéressant et effectué avec très grand sérieux. Soulignons par ailleurs que ces fonctionnaires sont soumis au devoir de discrétion et de réserve.

Cette première expérience sera donc renouvelée l'an prochain si les thèmes proposés par le SDIS sont retenus par l'IRA.

Cet échange est un échange gagnant ...

Pour les étudiants, l'expérience est enrichissante et concrète et s'avère être un enjeu important pour leur classement (affectation nationale en fonction de leurs résultats).

Pour le SDIS 06, cette expertise de qualité sera d'une grande utilité. Elle permet un gain de temps considérable. Nous avons bénéficié de toutes les connaissances les plus à jour de la gestion administrative publique.

Deux de nos collègues ont été honorés par le Ministère de l'Intérieur

Lors de la cérémonie d'hommage aux méritants du Ministère de l'Intérieur le mercredi 14 mars 2007 sur le site de la Préfecture de Police (Ile de la Cité, cours du 19 août) présidée par monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du Territoire, deux sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 06 ont été conviés :

- le Sergent Jean-Patrice NASO, auquel il a été attribué le 1er décembre 2005 la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement, médaille qui lui a été remise par le Président Christian ESTROSI,

- l'Adjudant-Chef Alain DERIMAS, qui s'est distingué alors qu'il était en poste dans la Nièvre. Ce dernier a été recruté par le SDIS 06 par voie de mutation en octobre 2006.

Le SDIS 06 adresse ses plus sincères félicitations à ses deux collègues.

Chevaliers dans l'Ordre du Mérite agricole

Félicitations à René BLANCARDI et à Alain DEGIOANNI, Commandants de sapeurs-pompiers professionnels pour leur nomination au grade de « Chevalier dans l'Ordre du Mérite agricole ».

Sur proposition de Christian ESTROSI, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche leur a conféré, par arrêté du 31 janvier 2007, ce grade en reconnaissance des services rendus à l'agriculture.



RECRUTEMENTS

> SPP

- **Eric DECAUX-DELAYEN**,
Sergent de SPP
Recruté par voie de mutation
Affectation au bureau d'ordres du
GT Ouest - Cannes-la-Bocca
Au 01/03/2007

> CIVILS

- **Michaël CHAMPOUSSIN**,
Agent des services techniques
Non titulaire 6 mois
Affectation au GF Technique
Nice Magnan - Au 01/03/2007

- **Guillaume COULON**,
Agent des services techniques
Non titulaire 6 mois
Affectation au GF Technique
Menton - Au 01/03/2007

- **Christophe JOLIBOIS**,
Agent des services techniques
Non titulaire 6 mois
Affectation au GF Technique
Nice Magnan - Au 01/03/2007

MOBILITÉS INTERNES

- **Gilles GUIZOL**,
Agent des services techniques
au GF Informatique réseaux
transmissions
Affectation au GF Commission
départementale de sécurité
Sudalparc / Cagnes sur Mer
Au 01/03/2007

- **Julien GUY**,
Agent administratif qualifié au GF
Commission départementale de
sécurité
Affectation au GF Informatique
réseaux transmissions
Au 01/03/2007

MUTATION

- **Jacques ALBERTINI**
Capitaine de SPP au GT Sud - CIS
Magnan depuis le 01/02/1990
Mutation au SDIS 02 (Aisne) le
01/03/2007

Nécrologie

Nous déplorons le décès de Philippe ALFONSI, sapeur-pompier professionnel de 1ère classe, affecté au CIS Nice Fodéré, survenu le 15 mars dernier. Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille.

RETRAITES

- **Alain CHABRAN**
Adjudant de SPP à Cannes
depuis le 01/01/2000
Départ en retraite le 01/03/2007

- **André DELESTRE**
Adjudant de SPP à Carros
depuis le 01/01/2000
Départ en retraite le 09/03/2007

- **Jacques GAZIELLO**
Sergent de SPP au GT Est depuis le
01/01/2000
Départ en retraite le 25/03/2007

- **Sauveur GERACI**
Major de SPP à Cannes
depuis le 01/01/2000
Départ en retraite le 31/03/2007

- **Christian TORDELLA**
Sergent de SPP à Cannes
depuis le 01/01/2000
Départ en retraite le 31/03/2007

Les journées citoyennes

Les journées citoyennes destinées à prévenir les actions d'incivilité et d'agressions contre les sapeurs-pompiers en intervention ont débuté. L'édition 2007 couvrira l'ensemble des classes de cinquième des collèges du département classés en zone d'éducation prioritaire.

La solidarité des JSP

L'année dernière, à Pâques, les serres d'un horticulteur à la retraite installé à Biot depuis une quarantaine d'années avaient été vandalisées et une partie des vitres brisées. Fin février 2007, même scénario !

Dans un article de Nice matin paru mi-mars, la fille de ce dernier nous livre la suite des événements : « je suis allée porter plainte auprès de la Gendarmerie, une enquête est en cours. Vous ne pouvez pas imaginer le traumatisme pour mon père. Cette histoire s'est racontée dans le quartier et sur la commune. Samedi après-midi, j'ai vu arriver un sapeur-pompier de Biot avec une équipe de jeunes qui sont spontanément venus nous aider à ramasser les bris de verre. Je voulais simplement remercier l'équipe des Cadets de Biot et leur responsable Philippe LIBORGNA et leur témoigner toute notre gratitude ».

Le SDIS 06 tenait aussi à saluer les JSP de Biot ayant participé à cette action, monsieur Philippe LIBORGNA, le responsable de la section, son adjoint, monsieur Antoine PRADELLI et l'encadrement ainsi que l'association départementale de sécurité civile (ADSC 06) qui s'est impliquée pleinement dans cette démarche.

ALPES MARITIMES



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Vous pouvez également retrouver votre brève d'INFO6 en couleur sur l'Intranet ou sur notre site Internet www.sdis06.fr !
Pour vos suggestions, commentaires ou thèmes que vous souhaitez aborder, n'hésitez pas à contacter
Melle Delphine PODSIEDLIK par mail : dpostsiedlik@sdis06.fr

SDIS06 Service Départemental d'Incendie et de Secours - 140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 99 - 06271 Villeneuve Loubet cedex - contact@sdis06.fr